

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-neuf, le 18 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 15 / Votants : 17

Présents : Jean-Louis RODIER - Michel CARLIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Nicole GRAZIOSO - Jacques COLOMBANI - Fabienne ARBIEU - Thierry CARRIER - Christian CORNEE - Corinne LEGROS - Fabrice CAPPEZ - Amandine NABAIS - Michel CROUSILLES - Noëlle LASALLE.

Absents : Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Frédérique JOUVE excusée a donné pouvoir à Nicole GRAZIOSO, Didier PEYTHIEU, Jacques DOURAU excusé.

Secrétaire de Séance : Amandine NABAIS

N° 22/2019

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - 2019

Le Maire rappelle le rôle essentiel des associations sur la commune et précise qu'il ne souhaite pas diminuer l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subvention déposées par les associations figurant dans les tableaux ci-dessous :

Association	Subv.2019
Animation Saint Martinoise	22 000 €
APE	1 800 €
Bibliothèque / foyer rural	4 500 €
Foyer Rural	4 900 €
Cinéma / foyer rural	2 200 €
Comité de la fête	4 600 €
Judo Club Kaly	350 €
Pétanque	900 €
USSM	4 000 €
29e Rallye Bombyx	90 €
Collège 1er secours PSC1	320 €
Crazy Dance	250 €
Anciens combattants	250 €
Ronde Musicale	4 300 €
Pêche les 3 moulins	250 €
Le P'tit Chœur du Pic	300 €

Ponteranga	250 €
Amicale des Chasseurs	350 €
Pic et Bêches	200 €
Arts des Remparts	300 €
Asso perle Capture Chiens	1 000 €
Fondation 30 millions d'amis	1 050 €
Imprévus	840 €
TOTAL BUDGETISE	55 000 €

Hors de la présence de Mmes Corinne LEGROS et Noëlle LASALLE, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de :

- Approuver l'exposé du Maire
- Autoriser le Maire à attribuer les subventions telles que présentées
- Dire que les sommes nécessaires sont prévues au budget primitif 2019 de la commune
- Signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Le Maire,
Jean-Louis RODIER**

